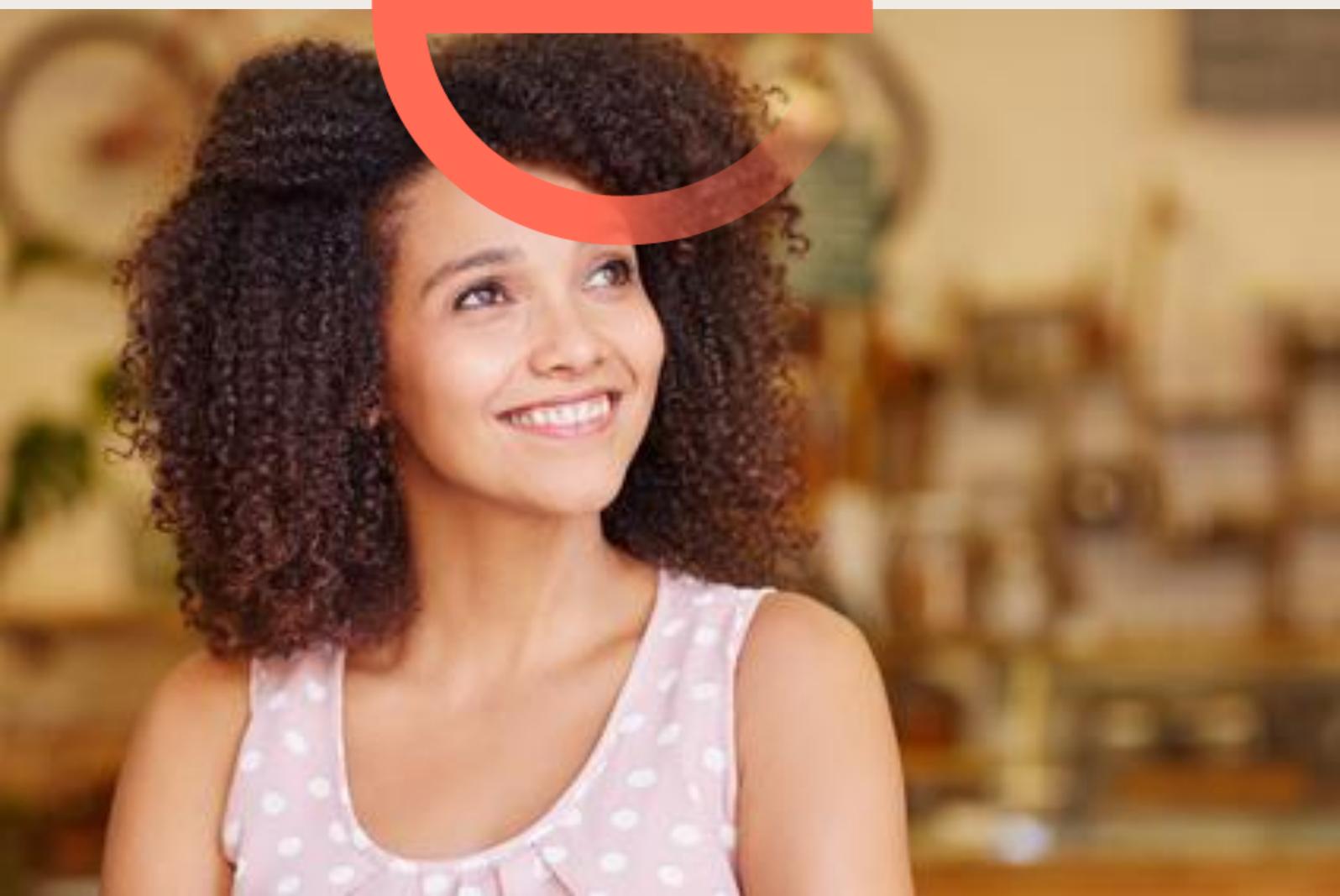


epsens

Le Plan d'Épargne Entreprise – PEE Offre Sur mesure



Quels dispositifs ?

Plan Épargne Entreprise

Pour quelles entreprises ?

Pour toutes les entreprises :

- > avec au moins un salarié de 3 mois d'ancienneté
- > de tous secteurs d'activité et sur toute la France

Comment les mettre en place ?

Dépôt du Règlement du PEE à la DIRECCTE

Quels modes d'alimentation ?

- > Versements volontaires
- > Participation
- > Intéressement
- > Abondement éventuel
- > Transferts individuels et collectifs

Quels accords ?

Accords d'intéressement :

- > Associer les salariés aux objectifs de l'entreprise

Accords de participation :

- > Partager les bénéfices de l'entreprise, même avec moins de 50 salariés

Quel abondement ?

- > Sur les versements volontaires, la Participation, l'Intéressement
- > Selon 2 règles, au choix :
 - Abondement maximum de 300 %, dans la limite de 8% du PASS*
 - Abondement libre dans les limites légales

* PASS 2020 : 41 136 €

Quels fonds ?

- > 25 FCPE à sélectionner parmi les 35 disponibles
Liste disponible dans l'Espace partenaires



Quels frais pour l'entreprise ?

Prestations incluses

hors frais d'affranchissement

- > Calcul et appel de l'abondement au fil des versements ou à fréquence déterminée
- > Fourniture des modèles de bulletins d'option Participation / Intéressement / Versements volontaires

Frais de mise en place

Communiqués par le Partenaire

Forfait annuel par compte ouvert (HT)

de 1 à 9
15 €

de 10 à 49
10 €

Minimum annuel de facturation

100 €

Frais d'affranchissement

Tarif postal en vigueur

Quels frais pour les salariés ?

Frais prélevés sur avoirs

Coût TTC

Forfait annuel ancien salarié 31 €

Mode de paiement chèque (par opération) 7 €

Retraits avoirs disponibles par courrier 6 €

Virement hors Sepa (par opération hors zone euro) 12 €

Traitement plis non distribués (prélèvement annuel) et suivi du compte 16 €

Dossiers retraits anticipés par courrier (par opération) 15 €

Transfert sortant individuel vers un autre TCCP 50 €

Opposition sur chèque émis (par opération) 21 €

Rejets virements émis (par opération) 22 €

Frais de réinvestissement suite à rachat non encaissé 25 €

Dépôts des avoirs à la Caisse des dépôts (mise en consignation) 91 €

Avoirs inférieurs à 500 € Gratuit

Avoirs entre 500 et 3 000 € 50 €

Avoirs supérieurs à 3 000 € 100 €

Avoirs supérieurs à 50 000 € 250 €

Déblocage except. / mesure conjoncturelle Ordre Internet 10 €

Ordre papier 20 €

Frais à régler

Coût annuel TTC

Saisies sur avoirs et sûreté, nantissements, avis tiers détenteur 140 €

Frais recherche et photocopie d'un document de moins d'un an 30 €

Frais recherche sur opérations entre 1 an et 5 ans 50 €

Frais recherche sur opérations de plus de 5 ans 100 €



Quels services pour l'entreprise ?

L'Espace Sécurisé Entreprise



Compte entreprise
Récapitulatif des avoirs de l'entreprise



Compte épargnant
Gestion simplifiée du référentiel salariés



Opérations
Suivi des opérations en temps réel



Liste des FCPE
Documentation des fonds du dispositif



L'Espace Sécurisé Salarié

www.epsens.com/salarié

Suivi de l'épargne, opérations en ligne, informations sur les fonds, relevés de compte et avis d'opérations, e-services



+ En accès libre :

- > Simulateurs
- > Documentation pédagogique
- > Actualités de l'épargne salariale

Quels services pour les salariés ?



L'application transactionnelle

Disponible sur mobile et tablette (iOS et Android)



- > Consultation
- > Opérations
- > Réponse aux campagnes d'interrogation



La plateforme téléphonique

09 69 39 08 32 (coût d'un appel local)

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h

Et un Serveur Vocal Interactif, accessible 7/7j, 24/24h



Le courrier

Epsens
46 rue Jules Méline
53098 Laval Cedex 9





Partenariats
Epsens
141 rue Paul Vaillant Couturier
92246 Malakoff
partenaires.es@epsens.com
epsens.com